

Citer les documents de l'ONU

Il n'existe pas de style bibliographique officiel. Les méthodes de citation varient selon les éditeurs et les disciplines. On peut s'inspirer du [Manuel canadien de la référence juridique](#) (pages F-72 à F-74 et annexe A4) ou d'exemples tirés d'articles scientifiques.

Quel que soit votre style de citation, respectez deux règles :

1. **La complétude.** Donner toutes les informations pertinentes afin que votre lecteur puisse retrouver la source citée.
2. **La cohérence.** Présenter les mêmes informations bibliographiques et dans le même ordre pour les mêmes types de documents.

Le document d'origine ou la notice bibliographique disponible dans la [Bibliothèque Numérique de l'ONU](#) fournit les informations nécessaires.

Les informations requises sont au minimum :

- Auteur (quand identifiable ; surtout pour un rapport)
- Titre
- Nom de l'organe responsable (ex. : Assemblée générale de l'ONU)
- Numérotation du document par l'ONU (ex. : A/RES/79/314)
- L'année

Selon le type de document, d'autres informations peuvent être pertinentes, comme le numéro de session et de séance. L'URL permet en outre d'accéder directement à la fiche bibliographique et au document.

Exemples de citations avec notes de bas de page

Pour une séance :

Conseil de sécurité de l'ONU, 80^e session, S/PV.9943 (2025), 9943^e séance, <https://digitallibrary.un.org/record/4085164?ln=fr&v=pdf>, p. 9.

Pour un rapport :

Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025 - rapport du secrétaire général, S/2025/460 (2025), <https://digitallibrary.un.org/record/4085186?ln=fr&v=pdf>.

Commission économique et financière, *Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable*, A/79/434 (2024), <https://digitallibrary.un.org/record/4069759?ln=fr&v=pdf>.

Pour une résolution ou une décision :

Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente, Assemblée générale de l'ONU, 79^e session, A/RES/79/314 (2025), <https://digitallibrary.un.org/record/4085144?ln=fr&v=pdf>, p. 7.

Exemples de citations dans le style auteur-date

Au lieu de faire un appel de note dans le texte, ce style requiert d'ajouter dans le texte même une mention comme : (Conseil de sécurité de l'ONU, 2025, 9).

En bibliographie, il faut modifier l'ordre de présentation des informations pour avoir l'auteur et la date au début de la référence. Il faut spécifier un auteur même quand il n'y en avait pas dans le style note de bas de page. L'organe responsable devient alors l'auteur (Assemblée générale de l'ONU ; Conseil de sécurité de l'ONU).

Si un auteur publie plusieurs documents la même année, il faut ajouter une lettre après l'année afin de distinguer les documents : Conseil de sécurité de l'ONU, 2025a.

Pour une séance :

Conseil de sécurité de l'ONU, 2025, 80^e session, S/PV.9943, 9943^e séance, <https://digitallibrary.un.org/record/4085164?ln=fr&v=pdf>.

Pour un rapport :

Conseil de sécurité de l'ONU, 2025, *Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 février au 20 juin 2025 - rapport du secrétaire général*, S/2025/460,

<https://digitallibrary.un.org/record/4085186?ln=fr&v=pdf>.

Commission économique et financière, 2024, *Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable*, A/79/434,

<https://digitallibrary.un.org/record/4069759?ln=fr&v=pdf>.

Pour une résolution ou une décision :

Assemblée générale de l'ONU, 2025, *Notre océan, notre avenir : unis pour une action urgente*, 79^e session, A/RES/79/314, résolution,

<https://digitallibrary.un.org/record/4085144?ln=fr&v=pdf>.

Sources complémentaires

Article scientifique sous la forme note de bas de page : [Le système des Nations Unies : au cœur de la gouvernance mondiale](#).

Article scientifique sous la forme auteur-date : [Résistances politiques et politisation résiliente \(...\) au conseil de sécurité](#).

Ancienne page de l'ONU sur les styles bibliographiques :

<https://web.archive.org/web/20240212101751/https://ask.un.org/faq/14438>